

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-sixième session

RAPPORT DU

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SUR SA VINGT-SIXIÈME SESSION

Genève

1^{er} juillet 2020

Rapporteur : M. L.A. Gberie (Sierra Leone)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
SIGLES ET ACRONYMES.....	ii
Introduction.....	1
I. Adoption de l'ordre du jour	2
II. Pouvoirs des représentants.....	2
III. Exposé du Directeur général	2
a) Rapport annuel 2019.....	2
b) Point sur les activités en cours.....	3
c) Cadre de gouvernance interne.....	4
IV. Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.....	6
V. Révision du Programme et Budget pour 2020.....	8
VI. Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres	10
VII. Barème des quotes-parts pour 2021.....	11
VIII. Clôture de la session.....	11

SIGLES ET ACRONYMES

COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
ONU-SWAP	Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PRIMA	Système d'information et de gestion des projets
RSO	Revenus de soutien opérationnel

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES SUR SA VINGT-SIXIÈME SESSION

Introduction

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa vingt-sixième session le 1^{er} juillet 2020 au Centre International de Conférences Genève. Il a tenu deux séances, présidées par M. Morten Jespersen (Danemark).

2. Les États Membres ci-après étaient représentés ¹ :

Afghanistan	Danemark	Lettonie	Roumanie
Afrique du Sud	Djibouti	Lesotho	Royaume-Uni
Algérie	Égypte	Libye	Saint-Siège
Allemagne	El Salvador	Lituanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Angola	Équateur	Luxembourg	Sénégal
Argentine	Espagne	Madagascar	Serbie
Arménie	Estonie	Mali	Sierra Leone
Australie	Eswatini	Malte	Slovaquie
Autriche	États-Unis d'Amérique	Maroc	Slovénie
Azerbaïdjan	Éthiopie	Mexique	Soudan
Bahamas	Fidji	Monténégro	Soudan du Sud
Bélarus	Finlande	Mozambique	Sri Lanka
Belgique	France	Myanmar	Suède
Bolivie (État plurinational de)	Géorgie	Namibie	Suisse
Botswana	Ghana	Nicaragua	Tchad
Brésil	Grèce	Niger	Tchéquie
Bulgarie	Guatemala	Nigéria	Thaïlande
Burkina Faso	Guyana	Macédoine du Nord	Togo
Cambodge	Haïti	Norvège	Tunisie
Cameroun	Honduras	Pakistan	Turquie
Canada	Hongrie	Panama	Ukraine
Chili	Inde	Pays-Bas	Uruguay
Chine	Iran (République islamique d')	Pérou	Vanuatu
Chypre	Irlande	Philippines	Venezuela (République bolivarienne du)
Colombie	Israël	Pologne	Viet Nam
Congo	Italie	Portugal	Yémen
Costa Rica	Jamaïque	République de Corée	Zimbabwe
Côte d'Ivoire	Japon	République démocratique populaire lao	
Croatie	Kazakhstan	République-Unie de	
Cuba	Kenya	Tanzanie	

3. En réponse à une demande formulée le 8 juin 2020 par les représentants permanents de la délégation de l'Union européenne et de la Croatie pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté que des représentants de l'Union européenne prennent part en qualité d'experts à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour provisoire (document S/26/1).

¹ La liste des participants est reproduite dans le document S/26/12. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Comité permanent.

I. Adoption de l'ordre du jour

4. Le Président a fait observer qu'en raison de la crise de la COVID-19, il avait été décidé que l'ordre du jour serait réduit pour permettre aux États Membres de se concentrer sur les questions qui appelaient une décision.

5. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document S/26/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote S/26/13.

II. Pouvoirs des représentants

6. Le Comité permanent a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme.

III. Exposé du Directeur général

7. Le Directeur général a prononcé la déclaration reproduite sous la cote S/26/10, dans laquelle il a rendu compte des activités et opérations de l'OIM en 2019, informé les États Membres des incidences de la crise de la COVID-19 sur les activités de l'Organisation et de l'avenir de la mobilité, et exposé les faits nouveaux relatifs au Cadre de gouvernance interne.

8. La déclaration du Directeur général a été complétée par les informations additionnelles figurant dans le Rapport annuel 2019 (document C/111/5) et dans le document intitulé Informations actualisées sur la mise en œuvre du cadre de gouvernance interne (S/26/INF/1). Le Comité permanent était également saisi du projet de résolution concernant le Rapport annuel 2019 (document S/26/L/1).

9. Au cours de la discussion qui a suivi, les États Membres ont concentré leurs remarques sur les trois grands points abordés par le Directeur général dans sa déclaration. Certains ont constaté avec préoccupation qu'ils n'avaient reçu des documents tels que le Rapport annuel 2019 que quelques jours avant la session. L'un d'eux a recommandé que les documents soient communiqués au moins deux semaines avant toute réunion, pour faciliter l'assimilation et l'analyse des informations qu'ils renfermaient.

a) Rapport annuel 2019

10. Les États Membres se sont félicités des progrès accomplis dans un certain nombre de domaines : l'augmentation des programmes et services en matière de santé, qui avait sans aucun doute contribué à préparer l'Organisation à la terrible réalité de 2020 ; la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et les efforts interorganisations mis en œuvre par l'OIM pour contribuer à l'institutionnalisation et à la promotion de la prévention au sein du système des Nations Unies ; la création du Pôle stratégique, qui améliorerait la communication avec les États Membres et renforcerait les capacités en matière d'élaboration des politiques dans l'ensemble de l'Organisation ; et les efforts faits pour renforcer le Bureau de l'Inspecteur général.

11. Le bon travail accompli pour mettre en œuvre la Politique de l'OIM relative à l'égalité entre les sexes 2015-2019 a également été salué. Deux représentations ont demandé si la Politique serait prolongée. De fait, bien que le pourcentage de femmes à des postes élevés à l'OIM ait augmenté, des efforts supplémentaires s'imposaient si l'on voulait atteindre l'objectif de 45 % de femmes aux grades P-4 et supérieurs en 2023. Une représentation, constatant que l'Unité de coordination des questions de sexospécificité n'était dotée que de ressources modestes et de deux membres du personnel, a demandé un complément d'information sur le rôle incombant à l'Unité dans le cycle de

projet pour apporter l'appui voulu à l'action de l'OIM en matière de violence sexiste dans les situations d'urgence.

12. Trois délégations ont souligné l'importance que revêtaient les données sur la migration pour la formulation d'options politiques avisées. Une délégation s'est félicitée des résultats obtenus en 2019 concernant le Portail sur les données migratoires et la Matrice de suivi des déplacements, et a demandé quand serait publiée la stratégie institutionnelle en matière de données visant à maximiser les synergies entre les initiatives existantes en matière de données.

13. D'autres délégations se sont déclarées en faveur du Réseau des Nations Unies sur les migrations, qui contribuait de manière déterminante à renforcer l'efficacité de la réponse des Nations Unies à la COVID-19, ainsi qu'au Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, auquel leur gouvernement avait déjà versé des montants non négligeables. D'autres gouvernements ont été invités à suivre leur exemple.

14. De l'avis de plusieurs délégations, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire avait un rôle essentiel à jouer en ce qui concernait la restructuration du programme et budget de l'OIM. La crise de la COVID-19 avait une nouvelle fois montré les limites de la structure budgétaire de l'OIM fondée sur les projets, ainsi que la nécessité de plus de financements sans affectation spéciale et d'une souplesse plus grande en matière de prélèvements sur les réserves pour faire face aux défis nouveaux. Il convenait que les donateurs versent autant de contributions volontaires sans affectation spéciale que possible, mais celles-ci seraient difficiles à attirer tant que les budgets et les rapports ne seraient pas axés sur les résultats.

b) Point sur les activités en cours

15. De nombreuses délégations ont rendu hommage aux membres du personnel de l'OIM du monde entier qui étaient restés à leur poste et s'acquittaient de leur mission pendant la pandémie de COVID-19.

16. L'OIM a été félicitée pour la rapidité et l'efficacité des dispositions qu'elle avait prises pour surveiller les incidences de la COVID-19 sur les migrants et les autres personnes déplacées et appuyer une réponse cohérente et coordonnée des Nations Unies, et a été invitée à continuer d'intervenir conformément à cette réponse, qui était fondée sur les droits et centrée sur la personne. Grâce à sa présence sur le terrain, l'OIM avait pu, avec souplesse et rapidité, porter assistance à des migrants en difficulté. Elle avait également pu déployer son personnel de santé à l'appui d'activités mises en œuvre par des États pour fournir des soins de santé à des migrants dans le besoin. À cet égard, il était fondamental d'atténuer l'impact de la pandémie sur les migrants – et d'empêcher ainsi la COVID-19 de se propager davantage – en leur permettant d'accéder facilement aux services de santé dans les pays de destination et de transit, et en mettant en place des régimes de migration fondés sur le contrôle de la santé.

17. Une délégation a estimé que le Plan stratégique mondial de préparation et de riposte à la COVID-19 de l'OIM constituait une contribution majeure à la réponse mondiale à la pandémie et témoignait de la détermination de l'Organisation à collaborer étroitement avec les gouvernements et d'autres acteurs pour faire en sorte que les migrants de toutes catégories soient intégrés dans les plans de réponse locaux, nationaux et régionaux. Cette délégation et d'autres ont invité les donateurs à renforcer leur appui à ce plan, afin de permettre à l'OIM de lutter avec efficacité contre la crise.

18. En ce qui concernait le relèvement de la crise, un groupe régional a dit qu'il fallait avoir pour objectif de bâtir des sociétés durables. Une délégation, notant que la plupart des migrants travaillaient dans des secteurs particulièrement touchés par la crise, a souligné la nécessité de relier la coopération au développement et la migration.

c) Cadre de gouvernance interne

19. Les États Membres se sont déclarés généralement favorables à la Vision stratégique et au programme de réforme de l'OIM. Il était particulièrement important de renforcer les fonctions essentielles de l'Organisation en ces temps de crise mondiale, où le besoin d'un cadre institutionnel fort et d'un accès à des financements souples était plus manifeste que jamais. C'est pourquoi l'Administration a été invitée à poursuivre ses efforts en vue de l'application du Cadre de gouvernance interne, notamment en améliorant l'efficacité globale. Des orientations utiles à cette fin figuraient dans l'évaluation de l'OIM réalisée en 2018 par le MOPAN, dont les recommandations devaient être prises en compte.

20. Selon une délégation, il était absolument fondamental que l'Administration informe les États Membres en toute clarté et transparence des mesures de réforme mises en œuvre. Ces informations devaient être suffisamment détaillées pour leur permettre d'apprécier le bien-fondé des décisions envisagées. Il était surprenant, par exemple, d'apprendre que l'Administration prévoyait d'utiliser une partie des sommes prélevées sur la réserve de RSO pour regrouper les systèmes informatiques de l'OIM à la Base d'appui des Nations Unies à Valence (Espagne). Ce transfert représentait un revirement par rapport à la décentralisation exposée dans le plan de réforme structurelle approuvé par les États Membres en 2009 et l'initiative de réforme budgétaire approuvée en 2013, mais n'avait pas fait l'objet d'un examen préalable ou d'une discussion avec les États Membres. Une autre délégation, qui jugeait le transfert à Valence risqué, a demandé si les mesures de gestion des cyberrisques appliquées par chaque bureau de l'OIM avaient été réévaluées avant toute décision sur la manière de réduire au mieux les risques.

21. Une troisième délégation a voulu savoir quand la feuille de route pour l'application du Cadre de gouvernance interne serait communiquée aux États Membres pour examen.

22. En réponse aux observations des États Membres, le Directeur général a souligné que l'Administration restait attachée au processus de réforme interne, malgré le ralentissement dans certains domaines du fait de la mobilisation du personnel pour la réponse à la COVID-19. Au cours des mois à venir, elle prévoyait de dresser le bilan du Pôle stratégique qui, pendant sa première année de fonctionnement, s'était révélé extrêmement utile pour rassembler les connaissances et l'expérience de toute l'Organisation aux fins d'élaboration de la réponse de l'OIM à la pandémie de COVID-19. La stratégie en matière de données avait été finalisée et serait soumise sous peu aux États Membres pour consultation.

23. Il a fait l'éloge des États Membres qui avaient pris des mesures pour que les migrants puissent accéder aux soins de santé pendant la crise, et même pour prolonger le statut juridique de ceux dont le permis était arrivé à expiration. L'accès aux soins de santé devait être universel et exigeait de créer une relation de confiance avec les migrants, afin qu'ils puissent demander des soins sans craindre la stigmatisation ou l'application de lois migratoires. L'OIM avait mis son réseau de services sanitaires à disposition pendant la pandémie pour donner un coup de pouce aux services de santé nationaux surchargés et freiner la propagation du virus. En raison de sa structure financière, largement fondée sur les projets, elle avait dû solliciter le soutien des donateurs à cette fin. Une plus grande souplesse budgétaire lui aurait permis d'intervenir plus rapidement encore.

24. Le Directeur général a remercié les États Membres qui s'étaient déclarés en faveur du Réseau des Nations Unies sur les migrations et avaient contribué au Fonds d'amorçage. Un premier ensemble de projets financés par le Fonds devait être mis en œuvre en 2020, malgré la pandémie de COVID-19, qui permettrait d'atténuer l'impact socioéconomique de cette dernière. La forte chute des rapatriements de fonds, l'incertitude causée par des frontières tantôt ouvertes tantôt fermées, la perte d'emplois et de possibilités éducatives, ainsi que l'augmentation consécutive de la traite et du trafic

illicite d'êtres humains étaient autant d'éléments mettant en évidence la nécessité d'un dialogue multilatéral sur les réponses appropriées : les problèmes ne pouvaient être résolus par des pays agissant isolément.

25. La Directrice générale adjointe, se référant à l'application du Cadre de gouvernance interne, a fait observer que certaines des décisions structurelles dont il était question nécessitaient que l'Administration agisse avec souplesse et rapidité. Actuellement, les États Membres étaient consultés et informés sur ces décisions aux réunions des organes directeurs, une approche qui ne laissait peut-être pas suffisamment de place à la discussion.

26. L'Administration a présenté ses excuses pour avoir donné l'impression de ne pas informer les États Membres comme il convenait du transfert des systèmes informatiques de l'OIM à Valence (Espagne). Ce transfert – qui se ferait sur une période de trois ans – n'occasionnait aucune augmentation des financements. Il avait été décidé après une analyse approfondie de la situation, et était judicieux tant du point de vue institutionnel que sur le plan opérationnel. Il faisait suite à une décision de la Direction de regrouper les ressources informatiques et de passer à des services en nuage, et renforcerait en outre la cybersécurité. L'Administration avait envisagé des centres de données publics et privés dans divers endroits offrant des services de protection des données renforcés. Elle avait également examiné ce qui se faisait dans d'autres organisations internationales dans ce domaine et avait finalement opté pour Valence pour trois raisons : a) la participation d'autres organisations du système des Nations Unies, qui faciliterait l'interopérabilité et réduirait les coûts ; b) la présence et la disponibilité d'une réserve de talents en matière de technologies ; et c) la proximité avec Genève et les pôles de technologies émergents en nuage dans l'Union européenne. D'autres facteurs avaient également été pris en compte, dont la nécessité de soumettre à rotation le personnel du Siège et des centres administratifs de Panama et de Manille, les membres du personnel concernés pouvant être mutés directement à Valence, ce qui réduirait les coûts. Par ailleurs, la future construction du nouveau bâtiment du Siège exigeait de planifier en amont pour garantir la poursuite des activités, et le centre de Valence présentait l'avantage additionnel de bénéficier d'une assistance fournie 24 heures sur 24 par le Centre de services mondial des Nations Unies situé à Brindisi (Italie).

27. Le passage à la budgétisation axée sur les résultats faisait partie du processus de réforme actuel et serait examiné par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire. Ce ne serait pas une entreprise facile, car la budgétisation axée sur les résultats nécessitait un grand travail préparatoire et un accord préalable sur toute la structure budgétaire.

28. La feuille de route indiquant les domaines prioritaires et un calendrier pour l'application du Cadre de gouvernance interne était au stade de la mise en forme finale et serait communiquée aux États Membres sous peu. Il s'agissait d'un document complet qui devrait aborder un grand nombre des questions soulevées, mais l'Administration serait heureuse d'organiser une séance d'information informelle après sa distribution pour en discuter en détail.

29. Pour ce qui concernait l'examen de la Politique relative à l'égalité entre les sexes, la Directrice générale adjointe a dit qu'il était effectivement envisagé de la mettre à jour, en particulier dans l'esprit du récent cadre de gestion axée sur les résultats, des recommandations d'ONU-SWAP et de celles du MOPAN. En plus des deux membres du personnel de l'Unité de coordination des questions de sexospécificité – l'un financé par la partie administrative du budget et l'autre financé spécifiquement par les RSO – un certain nombre d'administrateurs auxiliaires travaillaient également sur ce programme.

30. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 22 du 1^{er} juillet 2020 concernant le Rapport annuel 2019.

IV. Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019

31. Le Comité permanent était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019 (documents C/111/3 et C/11/3/Corr.1), du projet de résolution y afférent (document S/26/L/2), de la Déclaration du Vérificateur externe des comptes à la vingt-sixième session du Comité permanent des programmes et des finances concernant les opérations financières de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2019 (document S/26/9), et du Rapport du Vérificateur externe des comptes à la cent onzième session du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations pour l'exercice financier 2019 (document S/26/CRP/1).

32. L'Administration a indiqué que le Vérificateur externe des comptes avait émis une opinion sans réserve sur le Rapport financier qui, selon lui, donnait une image exacte et fidèle de la situation financière de l'Organisation pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019. Pour la première fois dans l'histoire de l'OIM, le Rapport financier avait été finalisé par le Vérificateur externe des comptes à distance depuis le Ghana, en coordination avec le personnel au Siège.

33. Présentant le rapport, l'Administration a précisé que l'OIM n'avait pas de problèmes de liquidités comme d'autres organisations, car elle disposait d'importants soldes de trésorerie. C'est pourquoi elle avait été en mesure de payer les services fournis en son nom. En revanche, des fonds annoncés pour certains projets avaient été retardés, de sorte que l'OIM avait clôturé l'exercice financier avec des sommes à recevoir d'environ 234 millions de dollars É.-U..

34. L'Administration a signalé que, si les dépenses couvertes par la partie administrative du budget étaient conformes au budget approuvé, cette partie du budget affichait toutefois en fin d'exercice un déficit de 1,48 million de francs suisses imputable au niveau élevé des contributions assignées restant dues par les États Membres.

35. Autre première dans l'histoire de l'OIM, les dépenses au titre de la partie opérationnelle du budget avaient dépassé les 2 milliards de dollars É.-U. en 2019. Les RSO avaient affiché un excédent de 34,3 millions de dollars É.-U., qui avaient été alloués au mécanisme de sécurité du personnel ; au Fonds de l'OIM pour le développement ; aux lignes budgétaires approuvées ayant fait l'objet d'un dépassement de crédits ; aux déficits de projet imprévus et non inscrits au budget ; et à la réserve de RSO, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation. La réserve de RSO présentait un montant reporté de 49,5 millions de dollars É.-U. en fin d'exercice. Le fait que les dépenses de projet avaient continué de croître alors que le financement de la structure de base restait inchangé posait d'importantes difficultés en matière de gestion et de contrôle financiers et mettait en relief la nécessité absolue d'une réforme budgétaire.

36. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs États Membres ont félicité le Vérificateur externe des comptes pour le travail accompli dans des circonstances très difficiles. L'un d'eux, constatant que le Rapport du Vérificateur externe des comptes identifiait plusieurs projets qui n'avaient pas été évalués faute de fonds, a estimé que le suivi et l'évaluation devaient constituer un élément central de l'action de l'Organisation et a invité l'Administration et les donateurs à veiller à ce que ces aspects fassent partie de la planification et de la budgétisation de tous les projets de l'OIM. Un autre, relevant que les recommandations du Vérificateur externe des comptes présentaient un intérêt sous l'angle d'un renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'OIM, a voulu savoir quels progrès avaient été réalisés quant à la hiérarchisation des recommandations en suspens des années précédentes et quelle suite leur avait été donnée. Un troisième a demandé quel était le calendrier de mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes.

37. Une représentation a dit que le niveau excessivement bas du budget administratif par rapport au budget opérationnel, ainsi que la nécessité d'améliorer le contrôle de la gestion, le système de

contrôle interne et les instructions aux bureaux extérieurs, dans un contexte général d'activités en hausse, appelaient un renforcement de l'administration centrale au Siège, ce qui ne pouvait être réalisé qu'en augmentant la partie administrative du budget. Elle a insisté sur la nécessité de disposer de davantage de fonds sans affectation spéciale et a estimé que la prévisibilité financière pourrait être améliorée par une augmentation des contributions assignées, au-delà de l'approche de croissance nominale zéro suivie par l'Organisation.

38. Une autre représentation a demandé quel était le montant total des dépenses de santé, étant donné que le Rapport financier ne donnait d'informations spécifiques que sur les dépenses relatives à la santé dans le contexte migratoire. Connaître le montant total faciliterait la comparaison avec les chiffres de 2020. Dans le même ordre d'idées, elle a invité l'Administration à intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans toutes les activités de l'OIM se rapportant à la santé.

39. Une troisième représentation a salué les efforts déployés pour diversifier et élargir la base de donateurs, et s'est félicitée de l'augmentation du nombre d'États Membres versant des contributions volontaires sans affectation spéciale, qui s'élevait désormais à 11. Elle a également demandé si, à l'avenir, le Rapport financier annuel pouvait ventiler le montant des parties administrative et opérationnelle du budget que chaque département de l'OIM était chargé de générer et de gérer. Une autre représentation a voulu savoir s'il était possible de réaffecter les revenus potentiels d'une partie du portefeuille de projets à une autre.

40. Un groupe régional, faisant remarquer qu'il était difficile, en raison du caractère décentralisé de l'OIM, de détecter tous les cas de détournement de fonds, a vivement engagé la fonction de contrôle interne à tout mettre en œuvre pour réduire au maximum le risque de fraudes et de malversations.

41. La Directrice générale adjointe a dit que le degré de précision du Rapport financier obéissait aux prescriptions IPSAS. Le Rapport financier n'avait pas vocation, par conséquent, à fournir des informations détaillées sur l'établissement du budget et les dépenses des différents projets. Pour ce qui était de l'information sur les projets de migration et santé, les systèmes actuels de l'OIM ne permettaient malheureusement pas de dissocier les activités transversales, signifiant que les activités dans ce domaine qui étaient intégrées dans d'autres secteurs de programme n'apparaissaient pas de façon distincte. Le système PRIMA était un premier pas sur la voie d'une intégration des questions financières et administratives, des programmes, des achats, etc., dans un seul et même système. Des améliorations seraient apportées dans le cadre du projet de réorganisation du mode de fonctionnement. En tout état de cause, il pourrait être difficile de comparer les dépenses de santé de 2019 et de 2020 car les augmentations entraînées par la pandémie de COVID-19 seraient compensées dans une certaine mesure par la suspension de projets de grande envergure, tels que le programme d'évaluation sanitaire, en raison des restrictions en matière de voyages.

42. La structure budgétaire actuelle, qui reposait essentiellement sur l'imputation des dépenses au budget des projets, ne permettait pas de transférer des fonds d'un projet à un autre.

43. L'Administration a ajouté que tout était mis en œuvre pour prévoir un budget pour le suivi et l'évaluation dans toutes les propositions de projet, et a accueilli favorablement l'appel lancé pour que les donateurs financent spécifiquement ces activités dans le budget des projets. Un rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes était présenté à la seconde session ordinaire annuelle du Comité permanent. Des financements étaient nécessaires pour mettre en œuvre de nombreuses recommandations en suspens ; certaines d'entre elles seraient résolues grâce au processus de réorganisation du mode de fonctionnement.

44. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 23 du 1^{er} juillet 2020 concernant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2019.

V. Révision du Programme et Budget pour 2020

45. Le Comité permanent était saisi de la Révision du Programme et Budget pour 2020 (document S/26/4) et du projet de résolution y afférent (document S/26/L/3).

46. L'Administration a présenté les points essentiels de la Révision du Programme et Budget pour 2020 qui appelaient une décision. La partie administrative du budget restait inchangée à 52 242 614 francs suisses. Le barème des quotes-parts et contributions assignées restait, lui aussi, inchangé.

47. Conformément à la pratique consistant à présenter les budgets sur la base des financements confirmés, la Révision faisait apparaître une forte augmentation de la partie opérationnelle du budget, qui passait de 858 321 000 dollars É.-U. à 1 731 537 000 dollars É.-U.. Si des augmentations étaient constatées dans tous les secteurs de services, la plus importante se rapportait aux programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise. La Révision n'indiquait que les dépenses qui seraient engagées en 2020, même si, dans certains cas, des accords pluriannuels avaient été signés.

48. Étant donné que l'Organisation ne disposait pas d'un mécanisme de financement souple pour renforcer ses fonctions de contrôle et de gestion et réagir à des faits nouveaux imprévus, l'Administration proposait d'adopter une approche plus souple en matière de prélèvements sur la réserve de RSO. Il était demandé au Comité permanent d'autoriser le Directeur général à prélever jusqu'à 50 % au plus du solde utilisable de la réserve de RSO et de rendre compte de l'utilisation qui en était faite dans le rapport financier annuel, plutôt que de soumettre des propositions de prélèvements budgétaires précis pour approbation préalable. Ce changement donnerait à l'Organisation la souplesse dont elle avait besoin pour réagir rapidement à des problèmes nouveaux, comme l'avait montré la pandémie de COVID-19, et pour faire face sans délai à d'autres dépenses essentielles se rapportant aux objectifs à long terme de l'Organisation. La résolution n° 18 du 27 juin 2018 relative aux dispositions et pratiques budgétaires disposait déjà que le mécanisme de réserve serait réexaminé tous les trois ans et que le Comité permanent effectuerait des ajustements. Tous les changements systématiques seraient présentés dans la proposition de révision des dispositions budgétaires qui serait soumise aux États Membres pour discussion au sein du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.

49. Cette proposition prévoirait une sécurité de financement uniquement pour les dépenses non récurrentes, tout en maintenant le seuil minimum de la réserve à 1 % des dépenses totales. Elle n'imposerait pas d'obligations financières aux États Membres. Il serait rendu compte de l'utilisation des fonds prélevés dans le Rapport financier pour 2020.

50. Plusieurs États Membres se sont déclarés favorables à cette proposition, qui donnerait à l'Organisation plus de souplesse dans la crise sanitaire sans précédent qui était en cours, et permettrait en outre de répondre à certains besoins institutionnels urgents. Certains ont estimé que l'utilisation de la réserve de RSO pourrait aussi être un moyen de trouver des moyens plus souples de financer des fonctions essentielles de l'OIM. Plusieurs représentations ont souligné l'importance de rendre compte en détail de l'utilisation des prélèvements, afin de garantir la responsabilité à l'égard des États Membres.

51. Une représentation a convenu qu'il était important d'améliorer la détection des vulnérabilités informatiques critiques et s'est déclarée favorable au regroupement des processus de paie en un seul

service de traitement harmonisé. Il était important de réaliser des gains d'efficacité partout où cela était possible.

52. Une autre représentation, s'exprimant au nom d'un groupe régional, a dit qu'en plus du prélèvement proposé sur les RSO, les pays donateurs devraient être invités à continuer d'accroître leurs contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget, afin de permettre à l'Organisation de s'adapter dans le contexte de la pandémie en cours, qui faisait peser des risques accrus sur les populations migrantes qui, souvent, n'avaient qu'un accès limité, voire aucun accès, aux mesures de protection ou aux soins de santé.

53. Deux représentations ont vivement engagé l'Administration à indiquer clairement tous les points appelant une décision dans les documents qu'elle communiquait, et non pas uniquement dans les projets de résolution correspondants. Ces documents devraient aussi renfermer toutes les informations voulues pour permettre États Membres d'évaluer les points appelant une décision. Une troisième représentation a dit que, sans être opposée au prélèvement, elle estimait toutefois que la question aurait dû être débattue d'abord par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et que l'Administration devait, dans les meilleurs délais, fournir des informations plus complètes et transparentes.

54. La représentation d'un autre État Membre s'est félicitée du soutien accru apporté au Bureau de l'Inspecteur général de l'OIM, qui avait accompli d'importants progrès en ce qui concernait la réduction de l'arriéré d'enquêtes. Toutefois, elle a constaté avec préoccupation que le Bureau dépendait toujours de crédits alloués aux projets, et a exhorté l'Administration à affecter des financements de base et provenant des RSO en priorité aux activités de soutien opérationnel vitales, y compris les fonctions de contrôle et de gestion et les services informatiques.

55. La même représentation, bien que favorable à la proposition de prélèvement, a aussi vivement engagé les donateurs à continuer de contribuer au Plan stratégique mondial de préparation et de riposte à la COVID-19 de l'OIM, ce qui atténuerait le besoin de prélever des fonds sur la réserve de RSO. Son gouvernement appuyait par ailleurs la demande visant à utiliser des fonds pour renforcer les systèmes informatiques de l'OIM contre les cyberattaques. Le fait qu'une demande similaire avait été formulée l'année précédente témoignait de l'urgence de ces besoins. Il convenait par conséquent que l'Administration leur accorde la priorité dans sa proposition de budget pour 2021.

56. La Directrice générale adjointe, répondant aux questions des États Membres, a dit que l'Organisation avait été la cible d'un certain nombre de cyberattaques. Heureusement, aucune n'avait été grave. Des incidents d'hameçonnage ciblés, des tentatives de fraude par usurpation d'identité par courriel et des attaques contre des sites Web s'étaient produits dans certains bureaux. L'un des objectifs du Cadre de gouvernance interne était de centraliser des activités telles que la conception de sites Web (actuellement, les bureaux élaboraient souvent leur propre site).

57. Concernant les remarques sur la présentation des documents du Comité permanent, la Directrice générale adjointe a dit que l'Administration s'efforcera d'indiquer plus en détail l'objet des documents. Il fallait espérer que la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne offrirait la transparence requise et permettrait d'obtenir plus facilement des informations auprès des bureaux de pays. Les progrès technologiques devraient permettre de centraliser toutes les informations.

58. Le Directeur général a dit que, tout en continuant de répondre à la pandémie en cours, l'OIM avait déjà tiré d'importants enseignements et identifié un certain nombre d'imperfections dans ses processus de collecte d'informations, auxquelles il faudrait remédier. Le temps et les ressources nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre une réponse à la pandémie avaient mis en évidence la nécessité d'une réforme de la gouvernance interne. Il a assuré aux États Membres que, même si la

pandémie avait ralenti le rythme d'application du Cadre de gouvernance interne, l'Organisation sortirait de la crise plus déterminée que jamais à mettre en œuvre ces changements de toute importance.

59. Le passage à une nouvelle plateforme informatique constituerait un changement essentiel car, pour parvenir à une numérisation efficace – l'un des objectifs du Cadre de gouvernance interne –, l'Organisation avait besoin d'une plateforme institutionnelle de planification des ressources intégrant tous les aspects de son action et soutenant ses opérations, ce qui nécessiterait des investissements spécifiques et devrait faire l'objet de discussions avec les États Membres.

60. Bien que l'Organisation n'ait pas encore subi de cyberattaque préjudiciable, tout le monde était exposé à des attaques de plus en plus sophistiquées, et l'OIM ne pouvait baisser sa garde. Au cours des années à venir, il faudrait constamment perfectionner les systèmes de défense de l'Organisation afin de parer à toute cyberattaque potentielle. Certains investissements seraient certes nécessaires, mais toutes les mesures de sécurité n'étaient pas onéreuses – par exemple, l'élaboration de lignes directrices plus strictes concernant les sites Web ou la formation des utilisateurs à l'application des fonctions de sécurité requises dans leurs échanges de courriels.

61. Le Comité permanent a adopté la résolution n° 24 du 1^{er} juillet 2020 concernant la Révision du Programme et Budget pour 2020.

62. Le Directeur général a remercié les États Membres pour la confiance qu'ils témoignaient à l'Administration en approuvant la proposition de prélèvement sur la réserve de RSO. La souplesse accrue ainsi offerte permettrait à l'Administration de mieux répondre aux besoins de l'Organisation et de ceux auxquels elle venait en aide. L'Administration fournirait en temps voulu aux États Membres des informations complètes sur la manière dont elle dépensait ces fonds.

VI. Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

63. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 31 mai 2020) (document C/111/4). Le total des contributions assignées restant dues pour 2019 et les années antérieures s'élevait à 6 919 635 francs suisses, dont 378 533 francs suisses correspondaient au solde des échéanciers de paiement, ce qui représentait une augmentation par rapport à l'année précédente. Les contributions restant dues pour 2020 portaient le total à 40 482 037 francs suisses. Au 31 mai 2020, 32 États Membres étaient visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution, parmi lesquels 15 avaient perdu leur droit de vote.

64. Depuis la parution du document, des contributions additionnelles avaient été versées par l'État plurinational de Bolivie, ce qui avait permis à ce pays d'être retiré de la liste des États Membres visés par l'article 4. Des contributions additionnelles avaient aussi été versées par l'Ouganda, dont le droit de vote avait ainsi été rétabli. Des paiements avaient également été effectués par les Pays-Bas, le Portugal, le Rwanda, l'Espagne et la Thaïlande.

65. Une délégation a salué les efforts faits par les États Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues ou conclure des échéanciers de paiement, et a invité tous les États à verser sans délai l'intégralité de leurs contributions afin d'assurer à l'Organisation une source de fonds régulière, de soutenir ses fonctions essentielles, de conserver leur droit de vote et d'accéder à la deuxième ligne de financement du Fonds de l'OIM pour le développement.

66. La représentation d'un groupe régional a pris note des arriérés de paiement et a assuré à l'Administration que les membres concernés du groupe feraient tout ce qui était en leur pouvoir pour les régler malgré la situation difficile due à la COVID-19.

67. Le Comité permanent a vivement engagé les États Membres dont les contributions étaient en souffrance à les régler intégralement ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

VII. Barème des quotes-parts pour 2021

68. L'Administration a présenté le document intitulé Proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2021 (S/26/3) et a fait observer que le barème des quotes-parts de l'Organisation était complètement aligné sur celui des Nations Unies. Cependant, étant donné la date à laquelle était publié le barème des quotes-parts des Nations Unies, le nouveau barème était appliqué à l'OIM avec un décalage d'un an. En conséquence, le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2020 serait appliqué par l'OIM en 2021. Le nombre d'États Membres de l'OIM n'ayant pas changé depuis l'adoption du barème des quotes-parts pour 2020, le barème proposé pour 2021 était le même que ce dernier.

69. Le Comité permanent a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2021, tel qu'il était reproduit dans le document S/26/3.

VIII. Clôture de la session

70. Le Président a déclaré close la vingt-sixième session du Comité permanent des programmes et des finances le mercredi 1^{er} juillet 2020 à 16 h 45.